



L'APF le reconnaît : « beaucoup de travaux ont été faits à Louviers pour faciliter les déplacements des personnes handicapées »

Handicap : c'est quoi une ville acc

C'est une obligation ! Avant fin 2015, les travaux d'accessibilité devront être planifiés dans tous les locaux recevant du public. La ville de Louviers comme les commerçants sont concernés.

Dans les rues de la ville, de nombreux aménagements ont déjà été réalisés... d'autres le seront encore bientôt.

Mais qu'en pensent les personnes en situation de handicap, les principaux intéressés ? Petit tour d'horizon.

Louviers : ses rues pavées, étroites et sinueuses ; ses bâtisses normandes d'époque ; ses bâtiments publics chargés d'histoire... Un vrai paysage de carte postale là où les bombardements de 1940 n'ont pas rayé les traces de son passé de cité drapière.

Un paysage qui n'est pourtant pas sans poser quelques difficultés aujourd'hui. À l'heure où l'accessibilité des personnes handicapées est une priorité majeure partout en France (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, de la participation et la citoyenneté des personnes handicapées), la configuration de Louviers impose souvent de lourds investissements pour se mettre en conformité.

DES OBLIGATIONS POUR CHACUN

« Depuis la loi de 2005, chaque collectivité, chaque professionnel doit obligatoirement faire les aménagements nécessaires afin d'assurer la continuité de la chaîne de déplacements pour les personnes en situation de handicap », indique Léandre Alexis, agent municipal en charge de l'urbanisme.

Concrètement, dans les commerces, les transports, les lieux publics, sur la voirie... quel que soit son handicap (moteur, visuel, auditif, cognitif...), chacun doit pouvoir se déplacer à son gré.

Une problématique prise en compte à Louviers depuis de nombreuses années déjà. Chaque nouveau chantier de voirie est en effet l'occasion de mettre les passages piétons aux normes d'accessibilité : que ce soit par l'aménagement d'une bande podo-tactile permettant aux malvoyants de savoir qu'ils se trouvent devant un passage piéton ou par la création d'un trottoir surbaissé permettant aux fauteuils (mais aussi aux poussettes ou aux personnes ayant simplement des difficultés à se déplacer) de passer du trottoir à la chaussée.

« Dans chaque rue, nous essayons également de mettre les trottoirs aux normes d'accessibilité (entre 1,20 m et 1,40 m de largeur) », indique pour sa part Jacky Bidauld, adjoint au maire en charge des travaux. « Pour celles qui sont trop étroites,

et il y en a beaucoup à Louviers, nous faisons en sorte qu'au moins un des deux trottoirs soit aux normes ».

« BEAUCOUP DE TRAVAUX DÉJÀ FAITS »

De la même manière, les enfouissements progressifs des réseaux font disparaître des trottoirs les imposants poteaux électriques et téléphoniques qui empêchent toute circulation des personnes en fauteuil roulant et sont dangereuses pour les malvoyants.

« En centre-ville, nous avons trouvé des solutions dans la majorité des rues », précise l'élu. Des propos confirmés par les responsables locaux de l'Association des Paralysés de France (APF). « Dans les rues du centre-ville, beaucoup de travaux ont été faits pour faciliter les déplacements ; dans la plupart des bâtiments publics, on peut aussi circuler », soulignent avec satisfaction Jean-Claude Salmx et Lionel Hattey, évidemment très sensibles à la question de l'accessibilité.

Les bâtiments publics... Une problématique actuellement au cœur des débats. Alors que la loi de 2005 imposait un délai de 10 ans pour réaliser l'ensemble des travaux d'accessibilité dans les établissements accueillant du public, son application a finalement été allégée : d'ici la fin de cette année 2015, toutes les collectivités, les commerces, les cabinets médicaux... devront avoir transmis à l'État leur agenda programmé d'accessibilité (Ad'Ap).



Les bandes podo-tactiles devant les passages piétons : un vrai secours pour les malvoyants.

Accessible ?

43 BÂTIMENTS ANALYSÉS

« Ce document doit mentionner la nature des travaux à réaliser, leur coût et le calendrier de réalisation. Selon les cas, on dispose de 3, 6 ou 9 ans pour les réaliser. S'ils ne l'ont pas été dans les temps, il y aura des pénalités financières », insiste Léandre Alexis.

L'Ad'Ap de la Ville de Louviers sera transmis ces prochaines semaines à la Préfecture de l'Eure. 43 bâtiments publics - crèches, écoles, équipements culturels, gymnases, mairie... - ont été analysés et les travaux sont aujourd'hui estimés à environ 2 millions € (les résultats de l'étude de mutualisation des bâtiments pourraient quelque peu réduire la facture).

« Dans la grande majorité des cas, il s'agit de réaliser des rampes handicapées, de mettre en conformité des escaliers ou des rambardes et parfois d'installer des ascenseurs », détaille Jean-Marc Fouchard, responsable du centre technique municipal et responsable de l'élaboration de l'Ad'Ap. La Ville pourrait ainsi inscrire jusqu'à 300 000 € par an à son programme pluriannuel d'investissements pour réaliser l'ensemble de ces travaux.

Les bus montrent l'exemple

L'accessibilité : un combat quotidien pour Transbord, le réseau de transports en commun de l'agglomération ! Ici, tout a été conçu au fil des années pour que les usagers handicapés prennent le bus en toute tranquillité.

À commencer par l'intérieur des bus où des palettes manuelles amovibles ont été installées. Elles permettent à une personne en fauteuil de monter ou descendre du bus sans difficulté. « Les conducteurs ont été progressivement formés pour l'accueil des personnes handicapées et pour la manipulation de ces équipements », indique Leila Garnier, directrice de Transbord.

Pour les malvoyants et les malentendants, un système d'écran embarqué - avec bande sonore pour les premiers et bandeau lumineux pour les seconds - est en phase de développement dans 19 des 30 bus de Transbord.

À l'extérieur, des quais surélevés ont été aménagés sur la plupart des arrêts

de bus. L'objectif ? Réduire la hauteur des marches entre l'arrêt de bus et l'intérieur du véhicule. « Ces quais nous ont vraiment changé la vie », confirme Lionel Hattey, de l'Association des Paralysés de France.

L'espace transports de Transbord, situé rue de la Laiterie à Louviers, a par ailleurs été aménagé au printemps dernier selon les dernières normes d'accessibilité (mobiliers adaptés, porte automatisée, rampe d'accès...).

Côté service enfin, Transbord propose depuis plusieurs années le Flexiplus, un service de transport individuel à la demande (en porte à porte) très prisé des personnes en situation de handicap. Pour 1 € (le prix d'un billet de bus), un véhicule classique ou adapté pour accueillir des personnes en fauteuil prend en charge les usagers handicapés.

★ Espace Transport - rue de la Laiterie - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h00 à 12h30. Tel : 0232404444



Chaque bus est équipé d'une palette permettant aux fauteuils de monter et descendre du véhicule sans difficulté.

« Le handicap ne doit pas être un frein »

INTERVIEW. Élu en charge des personnes en situation de handicap, Gaëtan Bazire est très sensible à leur intégration dans la ville.

Actualouviens : Un élu au handicap, pourquoi ?

Gaëtan Bazire : Les Lovériens en situation de handicap ne savent pas toujours à quelle porte frapper pour faire valoir leurs droits. Pour certains, je suis un premier contact pour les accompagner dans leurs démarches. Chaque mois, je reçois ainsi une vingtaine de personnes pour tous types de difficultés.

Quelles sont les difficultés que rencontrent principalement les personnes handicapées à Louviers ?

Comme partout, les problèmes de logements sont importants : trouver un logement adapté au handicap, convaincre un bailleur de faire les travaux nécessaires...

Je suis également sollicité pour de nombreux soucis liés à l'emploi. À ce titre, nous travaillons en partenariat avec Cap Emploi (entreprise qui favorise l'emploi des personnes handicapées).

Concrètement, je fais le lien entre les institutions et les personnes handicapées. Je fais tout pour que le handicap d'une personne ne soit pas un frein à sa vie à Louviers.

La municipalité a-t-elle des projets autour du handicap pendant ce mandat ?

J'aimerais lancer « la semaine du handicap » avec des ateliers, des animations, des conférences, pour permettre des rencontres et des échanges autour de la question du handicap.



Par ailleurs, en 2016, nous allons nous associer au programme Victor, ce lecteur d'audio-livres qui permet aux personnes malvoyantes de ne pas être privées de lectures. Il devrait être disponible à la médiathèque.

Pour le reste, les gros projets consistent surtout à rendre la ville plus accessible. Tout est mis en œuvre pour cela.

Pour cela, travaillez-vous en lien avec les usagers en situation de handicap ?

En juin dernier, nous avons créé la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées. Cette commis-

sion, dont le but est de faire un état des lieux et des propositions pour améliorer le quotidien des personnes handicapées, se réunira pour la première fois dans les prochaines semaines.

Pour davantage d'efficacité, elle sera très large : en plus des élus et représentants de la ville, les associations d'usagers et de personnes en situation de handicap, les représentants de l'Éducation nationale en charge du handicap, de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)... participeront à ce travail. C'est tous ensemble que nous avançons mieux !

LE CHIFFRE

65

C'est le nombre de places de stationnement réservées aux personnes handicapées sur l'espace public à Louviers. Beaucoup plus larges que les emplacements standards (3,30 m de largeur), ces places sont indiquées par un panneau vertical et un marquage au sol spécifique.

Si la loi impose aux collectivités de réserver 2 % de la capacité totale de stationnement aux places handicapées, la Ville de Louviers – avec 3,25 % - est plutôt bon élève. « De nouvelles places sont d'ailleurs régulièrement créées en fonction des besoins et des réclamations d'usagers », indique Léandre Alexis.

Attention ! Seules les personnes titulaires de la carte de stationnement peuvent se garer sur ces emplacements et obligatoirement apposer leur carte sur le pare-brise. En cas de stationnement illicite sur ces places, l'amende forfaitaire s'élève à 135 €.

Commerçants : même combat !

Les commerçants ont l'obligation de rendre accessibles leurs boutiques. Des travaux parfois compliqués à réaliser. Rencontre avec deux commerçants qui ont franchi le pas.

2015... une année cruciale pour bien des commerçants. Où qu'ils soient en France, l'obligation est la même : avant fin décembre, ils doivent avoir planifié les travaux d'accessibilité de leur commerce. Travaux qui devront être réalisés dans les trois ans sous peine

de sanctions financières.

À Louviers, un certain nombre de commerçants ont déjà réalisé ces travaux. Avec l'aide, pour quelques-uns, de l'Agglomération Seine-Eure, de l'État, du Département, de la Chambre de Commerce des Métiers et de l'Artisanat qui

financent une partie de leurs travaux dans le cadre de l'Opération Urbaine Collective (jusqu'à 80 % de subventions). Mais ils sont bien nombreux encore à devoir franchir le pas. « Pour l'heure, la ville a reçu une centaine de dossiers de commerçants Lovériens. La collectivité doit autoriser les aménagements qu'ils proposent avant de transmettre leur dossier en Préfecture », explique Léandre Alexis.

Dans la plupart des cas, il s'agit de rampes d'accès ou de sonnettes à installer à l'entrée du commerce pour per-

mettre de venir ouvrir la porte aux personnes en situation de handicap.

Reste que certains commerçants n'ont aucune solution : la configuration des lieux est parfois telle qu'il est impossible et beaucoup trop onéreux de rendre le commerce accessible. « Dans ce cas, ils peuvent obtenir une dérogation et ne pas faire de travaux ».

★ L'opération urbaine collective est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015.



Aux Délices de Louviers

D'une pierre, deux coups pour Anne et Franck Guincêtre. Le couple de boulangers-pâtisseries, installé depuis 20 ans rue Foch, vient de métamorphoser sa boutique. « Notre magasin avait vraiment besoin d'un coup de jeune pour mieux accueillir nos clients », confie le patron des Délices de Louviers.

Après 5 semaines de travaux, la nouvelle boulangerie au look moderne, très lumineux... et surtout accessible à tous les clients, a ouvert fin septembre. « Jusqu'alors, il y avait une marche pour entrer dans la boulangerie, explique Anne Guincêtre. Très souvent, nous

nous déplaçons dehors pour servir les clients en fauteuils, avec des poussettes ou qui avaient du mal à se déplacer ». Le couple a finalement cassé et abaissé le sol de son commerce au même niveau que le trottoir et installé une porte automatique.

« C'est touchant de voir la réaction de ces clients qui enfin peuvent entrer dans la boulangerie, avoir accès à nos produits comme tout le monde ».

Anne et Franck Guincêtre ont bénéficié de subventions de l'OUC pour réaliser ces travaux.

À la Page

Plus qu'une boutique, la librairie À la Page est une véritable institution à Louviers. Plus de 30 ans maintenant qu'elle a pignon sur rue en centre-ville.

Seul hic, pendant toutes ces années, impossible pour les personnes en fauteuil roulant d'entrer dans la boutique ! « Il y avait des marches entre le trottoir et la librairie. Si bien qu'à plusieurs reprises, nous avons servi les clients sur le trottoir », se souvient Sébastien Lefebvre, le libraire.

Il y a un an et demi, Sébastien Lefebvre a donc décidé de réaliser les travaux nécessaires pour rendre accessible son commerce. Un plan incliné remplace désormais la marche tandis qu'une porte automatique a été installée.

Le commerçant lovérien a également profité de ces travaux pour remplacer son enseigne lumineuse. Montant total de l'opération : 15 000 €. « Sans l'aide de 10 000 € de l'opération urbaine collective (OUC), je n'aurais jamais pu faire ces travaux ».



Ma vie en fauteuil

À 72 ans, Lionel Hattey ne se déplace plus qu'en fauteuil roulant. Autant dire qu'une sortie en ville peut parfois s'avérer délicate. Rencontre.

Un monde rempli d'obstacles... C'est encore trop souvent le quotidien de bien des personnes handicapées. Lionel Hattey en fait chaque jour la douloureuse expérience.

À 72 ans, il se déplace désormais en fauteuil roulant. Pourtant, c'est encore dans un logement classique qu'il vit aujourd'hui. « J'ai fait des dossiers pour un logement adapté à mon handicap. Pour l'instant, il n'y a rien de disponible à Louviers ».

Alors, Lionel Hattey continue à vivre dans son petit appartement du centre-ville. Seul hic : il doit monter trois marches à l'entrée de l'immeuble. « Nous avons installé des rails amovibles pour pouvoir monter et descendre le fauteuil. Mais c'est très lourd pour celui qui pousse ». En l'occurrence très souvent son ami Jean Pierre Salmx, 73 ans, lui-même en situation de handicap !

BON POINT EN CENTRE-VILLE

Une fois dans la rue, le périple continue. Car Lionel Hattey habite une petite rue pavée du centre-ville... De quoi muscler les biceps de ses accompagnateurs !

« Quand on a passé ces obstacles, on doit reconnaître que le centre-ville est de plus en plus accessible », assurent les deux hommes même s'ils constatent encore, ici un panneau de signalisation qui trône au milieu d'un trottoir et empêche le passage du fauteuil, là un bateau trop haut pour que le fauteuil puisse monter ou descendre d'un trottoir...



Le fléau de Lionel Hattey : les présentoirs sur les trottoirs.

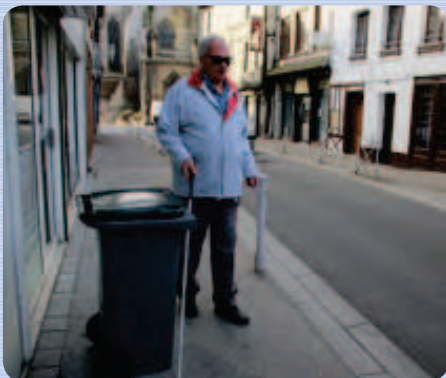
Côté commerces, grosse difficulté : « On ne peut pas entrer dans beaucoup de magasins. Les commerçants sont d'ailleurs les premiers embêtés », confie Jean-Pierre Salmx. De fait, dans la majorité d'entre eux, il faut monter ou descendre une marche pour entrer dans la boutique.

NOS COMPORTEMENTS

Rendre la vie plus facile aux personnes handicapées... C'est aussi un certain nombre de comportements à revoir ! « Les poubelles qui restent sur les trot-

toirs, c'est infernal », confie Lionel. « Et elles sont nombreuses à Louviers ». Très souvent, le septuagénaire est donc obligé de rouler sur la chaussée... à ses risques et périls !

Même souci avec les voitures garées à cheval sur les trottoirs. Si un simple piéton peut se faufiler sur le petit bout de trottoir resté libre, impossible pour les personnes en fauteuil mais aussi les poussettes ou les personnes qui ont du mal à se déplacer !



Les poubelles sur les trottoirs sont un vrai danger pour les malvoyants

Et les malvoyants ?

Difficile de trouver les solutions adaptées à tous les handicaps ! Preuve en est, les trottoirs surbaissés (rues du Quai, des Pénitents, Mendès France...). Pratique pour les personnes en fauteuil, pas pour les malvoyants. « C'est compliqué pour nous car nous n'avons aucun repère. On ne sait plus quand on est sur le trottoir ou la chaussée », confie Alain Morel, président de l'association de malvoyants Le Trèfle à 4 feuilles.

Autre difficulté pour un malvoyant : repérer les entrées des commerces. « Rien n'indique qu'on est devant la porte d'un

commerce. Parfois, on tape dans une vitre avec la canne ». À moins que la canne ne rencontre d'abord un présentoir au milieu du trottoir ! « Les poubelles comme les présentoirs sur les trottoirs sont un vrai fléau pour nous ».

En revanche, les bandes podo-tactiles, situées devant les passages piétons, leur sont d'un très grand secours. « Elles nous permettent de savoir où nous pouvons traverser sans danger ».